

## COMMENT AIDER MON PÈRE ?

---

Par Profil supprimé Postée le 14/10/2015 23:16

Voilà mon père vois depuis des années. Quand j'étais petite j'ai été choquer de certain trucs (il tapais ma mère) et ma mère avant était aussi alcoolique mais maintenant cela fais 8ans qu'elle a arrêter mais mon père toujours pas, il bois a être fou, il n'as plus aucun respect pour personne, il n'est plus violant depuis que ma mère a arrêter de boire et ne m'as jamais taper.. La semaine il bois en sortant du boulot c'est a dire 15h et jusqu'au soir il bois du Ricard ou du whisky, le week end il bois des qu'il se lève et jusqu'à qu'il se couche il peut boire 1bouteille a lui tous seul... J'en ais déjà parler avec lui d'arrêter de boire il m'as dis qu'il essayerais pour moi mais a chaise fois ça a durer 1 jours ou 2 pas plus ensuite il a essayer de plus boire devant moi mais ça a durer 1semaine et il se remis a boire après mais encore pire. Il ne veux pas avouer qu'il est alcoolique et je ne sais pas comment l'aider et je suis la seule a pouvoir aider a le guéri ... Avez vous une proposition pour m'aider ?

---

Mise en ligne le 15/10/2015

Bonjour,

Nous comprenons que la situation familiale que vous vivez soit difficile au quotidien.

Votre mère est abstinente depuis 8 ans mais votre père continue de boire en excès. Il semble sensible à votre inquiétude mais ne parvient pas à se passer de l'alcool plus de quelques jours. Le produit vient probablement cacher des souffrances dont il n'a pas lui-même forcément conscience.

Vous dites vouloir « aider à la guérir » et vous nous demandez des propositions pour cela.

Il est difficile de pourvoir vous répondre car même si on souhaite venir au secours d'une personne que l'on aime et que l'on sait en difficulté, on ne peut pas toujours le faire. Cela dépend de plusieurs paramètres dont la volonté de cette personne à se sortir de sa dépendance. Or vous nous dites que votre père « ne veut pas avouer qu'il est alcoolique ». Il parait ainsi très difficile, voire impossible, d'obliger quelqu'un à se soigner s'il n'a pas conscience de ses difficultés. Dans ce cas précis, les proches se retrouvent souvent en grande souffrance, car ils sont impuissants.

Lorsque l'on a un parent alcoolique, il arrive parfois que les rôles s'inversent. Ainsi, on peut se retrouver obligé de prendre soin de son parent, de s'inquiéter pour lui. Cela est compréhensible mais il nous parait très important que vous pensiez à vous, à ce que vous vous sentez de faire, ou pas. Il semble également nécessaire que vous ne restiez pas seule face à cette situation.

Dans ce sens, n'hésitez pas à vous rapprocher d'un CSAPA (Centre de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) qui reçoivent les personnes dépendantes mais également leurs proches. Vous pourriez y être soutenue et conseillée. Vous trouverez ci-dessous les coordonnées de ces consultations qui sont confidentielles et gratuites. Votre père, si un jour il le souhaite, pourra également se rapprocher d'un de ces centres de soins.

Parallèlement à ces CSAPA, vous pourriez également trouver du soutien par l'association Alateen. Ils ont mis en place un Chat pour les adolescents vivant avec un parent alcoolique. Voici le lien de leur site internet : [http://al-anon-alateen.fr/et\\_pour\\_les\\_enfants\\_alateen.htm](http://al-anon-alateen.fr/et_pour_les_enfants_alateen.htm).

Sachez enfin que vous pouvez nous joindre au 0980 980 930 (anonyme et gratuit depuis un poste fixe) tous les jours entre 8h et 2h du matin ou par chat via notre site [alcool-info-service.fr](http://alcool-info-service.fr) tous les jours de 14h à 2h.

Bien à vous

---

**POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :**

---

### CSAPA 42 (DU CENTRE HOSPITALIER DE FIRMINY)

58 rue Robespierre  
42100 SAINT ETIENNE

Tél : 04 77 21 35 13

Site web : [www.csapa42.fr/](http://www.csapa42.fr/)

Secrétariat : Lundi de 9h à 17h Mardi de 9h à 19h Mercredi de 9h à 16h30 Jeudi de 9h à 19h Vendredi de 9h à 17h et 2 Samedis par mois de 9h à 12h

Accueil du public : Lundi de 9h à 17h Mardi de 9h à 19h Mercredi de 9h à 16h30 Jeudi de 9h à 19h Vendredi de 9h à 17h et 2 Samedis par mois de 9h à 12h

Voir la fiche détaillée

## **CENTRE RIMBAUD ET DISPOSITIF TAPAJ - DISPOSITIF DE TRAVAIL ALTERNATIF PAYÉ À LA JOURNÉE**

**2, boulevard des Etats-Unis  
42000 SAINT ETIENNE**

**Tél : 04 77 21 31 13**

**Site web : [www.centre-rimbaud.fr/](http://www.centre-rimbaud.fr/)**

**Secrétariat : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h**

**Accueil du public : Du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 18h (17h dernier rendez-vous) CAARUD 06 29 70 41 17**

**Accueil avec ou sans rendez-vous possible les lundi mardi jeudi et vendredi de 9h à 12h30 Uniquement sur RDV les après-midi  
Consultat° jeunes consommateurs : Du lundi au jeudi animé par l'éducatrice référente et possibilité également les mercredi et vendredi**

**COVID -19 : Novembre 2022 : accueil en présentiel de préférence sur rendez-vous**

Voir la fiche détaillée